

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2010

2-2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le onze mars à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier
ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 mars 2010

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, BINARD Jean-Claude, DUPERRAY Marc,
CHERBONNIER Jeannick, STEPHAN Elien, CHEVRÉ Michel, FERCHAU Nathalie,
GOUIN Frédéric, FOURRIER Christophe, ZORITA Martine.

Absente excusée : DODIN Cécile.

Pouvoirs : de DODIN Cécile à DUPERRAY Marc.

Secrétaire : FERCHAU Nathalie

1° - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU RECEVEUR MUNICIPAL CONCERNANT LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du compte de gestion 2009 du Receveur Municipal. Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion 2009 dressé par Madame JACQUET, receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2009 est approuvé à l'unanimité.

2° - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 CONCERNANT LA COMMUNE

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur Didier ROUSSEAU, Maire;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2009 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après avoir pris acte de la présentation du compte administratif 2009 ;

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal :

- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser, soit 22 243 € engagés ;
- décide de voter le présent compte administratif au niveau du chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs suivants :

SECTIONS	Budget primitif 2009 y compris (+ ou - AS)	Compte administratif 2009
Dépenses de fonctionnement	288 584 €	195 623,51 €
Recettes de fonctionnement	288 584 €	278 845,50 €
Excédent de fonctionnement		+ 83 221,99 €
Excédent antérieur		+ 34 219,44 €
Résultat de fonctionnement		+ 117 441,43 €
Dépenses d'investissement	213 257 €	145 436,44 €
Recettes d'investissement	213 257 €	146 737,26 €
Excédent d'investissement		+ 1 300,82 €
Déficit antérieur		- 30 026,45 €
Résultat d'investissement		- 28 725,63 €
<u>Résultat de clôture général</u>		+ 88 715,80 €

3° - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009 CONCERNANT LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,
Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs :

- excédent : + 34 219,44 €.

Au titre de l'exercice arrêté :

- excédent : + 83 221,99 €.

soit un résultat excédentaire à affecter : + 117 441,43 €.

considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 62 907 €.

Excédent 2009 hors restes à réaliser + 1 300,82 €.

Déficit antérieur - 30 026,45 €.

soit un déficit de financement de la section d'investissement
hors restes à réaliser = - 28 725,63 €.

Solde des restes à réaliser en investissement..... = - 22 243,00 €.

Affectation obligatoire :

Besoins à couvrir (28725,63 + 22 243) = 50 968,63 €.

DECIDE D'AFFECTER sur 117 441,43 € :

- compte 1068 (investissements) 50 968,63 €.

- compte 002 (fonctionnement)..... 66 472,80 €.

4° - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2010 AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions pour l'année 2010 :

N°	Subventions	Voté pour 2010
1	Anciens combattants Coudray Artannes (fédération Maginot)	120 €
2	Société de chasse Coudray Artannes	140 €
3	AFRIEJ (enfance)	1800 €
4	AFRIEJ (jeunesse)	3500 €
5	Club aquariophilie Artannes	120 €
6	AS Coudray section danses	120 €
7	ADMR Doué Gravelles Courchamps	200 €
8	CIAS Maison de retraite Aliénor d'Aquitaine	100 €
9	Groupement de protection des cultures (FDGON)	110 €
10	Harmonie de Varrains Chacé	200 €
11	MFR La Riffaudière Doué la Fontaine	50 €
12	MFR La Pommeraye	50 €
13	MFR de Saumur	50 €
12	Chambre des métiers Angers	50 €
13	Centre de formation des apprentis	50 €
14	Aforbat	50 €
15	Lycée privé Jeanne Delanoue	50 €
16	Ligue contre le cancer Angers	100 €
17	Handisport	100 €

Ce qui représente un montant de 6 960 €.

5° - DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANTERIEURES AU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à mandater la dépense d'investissement suivante, avant le vote du budget primitif 2010 :

- Facture ALTRAD de 598,00 €TTC (achat de 13 barrières de circulation) au compte 2188 « autres immobilisations corporelles ».

6° - PROJETS 2010

a) PHOTOCOPIEUR

Après en avoir délibéré et parmi les propositions de quatre sociétés, le Conseil Municipal décide de retenir le photocopieur de la Société COPY-OUEST (référence 030310-SBP), modèle SHARP MX2301N, comprenant fax réseau et finisseur agrafage au prix de 4400 €TTC (reprise du vieux photocopieur à 40 €).

Installation et connexion au prix de 244 €HT.

La maintenance est fixée à 0,005 €HT la copie noire et blanche et 0,05 €HT la copie couleur.

La dépense sera portée au compte 2183 « matériel de bureau et informatique » section investissement du budget primitif 2010.

b) PROJETS 2010

La commission « voirie » a envisagé pour l'année 2010 l'aménagement de la rue du Poitou et les trottoirs de la rue d'Anjou et de la rue de Touraine. Ces travaux sont estimés à 31 647 €.

La commission « voirie » propose pour l'année 2010 l'achat d'une tonne à eau, d'une balayeuse ou un balayage des rues principales par la SEMAE plusieurs fois dans l'année.

Affaire à revoir.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'effacement des réseaux est estimé à 250 € le m linéaire actuellement. La réalisation, si le Conseil Municipal est d'accord, pourrait être envisagée sur 2011. Affaire à revoir.

La Commission « bâtiments » propose pour l'année 2010 l'aménagement du secrétariat de Mairie et un devis a été demandé pour mettre aux normes l'électricité dans la Mairie.

Pour la salle préfabriquée, la toiture est à refaire et un devis a été demandé.

Un devis a été demandé pour une alarme à la Mairie, le coût serait de 1250 €.

Une estimation a été faite concernant un chapiteau, tables et bancs, évaluée à 14 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a déposé des demandes de subvention pour la restauration de l'Eglise auprès de la DRAC, de la Région et du Département.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut attendre le vote du budget primitif 2010.

7° - REPAS DES ANCIENS DU 5 JUIN 2010

Le Conseil Municipal fixe le prix du repas à 15 € pour les personnes invitées de moins de 70 ans.

Le restaurant « la Vallée du Clairay » ayant proposé plusieurs menus, celui est choisi par les Conseillers Municipaux.